

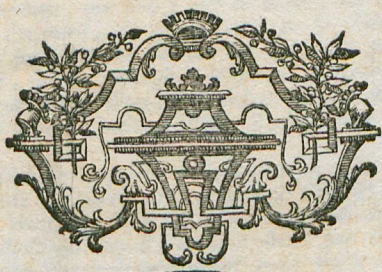
Vd
2278^{ca}





Vd
2273a

P L A N
PROJETTÉ DE
P A I X À F A I R E,
A V E C D E S
R E M A R Q U E S.



UNIVERSITÄTS-BIBLIOTHEK
HALLE
(SAALE)

BIBLIOTHECA
PONICKAVIANA

M. D C C. X L I I I.



P L A N

PROJETTE DE

PAIX A FAIRE

AVEC DES

REMARKES



LIBRARY
UNIVERSITY OF CHICAGO

1789



INTRODUCTION.

LES Copies peu fidèles, qui se sont répandues dans le Public, du Projet de Paix, que Mr. le Baron DE HASLANG, Ministre de la Cour de Francfort, a remis, à Londres, à un des Secrétaires d'Etat de Sa Majesté Britannique, ayant donné sujet à bien des Gens d'en contester la Vérité, l'on a crû que le ^{nombre} Public agréeroit que l'on lui en fournît une Copie parfaitement exacte, & conforme à la Pièce originale, comme est celle que l'on trouvera ci-après.

L'ON y a joint des Notes raisonnées, qui expliquent la Nature des Propositions qui y sont faites, & qui en font connoître toute l'Etendue & la Conséquence.

LES étranges Prétentions, que l'on y met en avant, ont encore été un Sujet de Doute, pour plusieurs Personnes, de la Légitimité de la Pièce, mais sur-tout pour celles qui se trouvoient prévenues en faveur des Intentions pacifiques de la France, & les jugeoient sincères, sur les expressives & fortes Assurances que l'on leur en donnoit. Il y a eu même de bonnes Gens, qui, séduits par les Artifices de certains Ministres, ont poussé leur aveugle Confiance jusques à croire cette Pièce en question fausse, & forgée à plaisir.

MAIS, il n'y a plus lieu à présent de la contredire, & d'en eluder la Vérité, depuis que Mr. le Comte de SINTZHEIM a déclaré dans les formes, le 27. Février, que, quoique Mr. DE HASLANG n'eût pas d'Ordre de rien donner par écrit, cependant, pressé par les Ministres Anglois, il avoit donné par écrit ce qui n'avoit dû servir que pour son Instruction particulière, & avoit remis au Ministre Anglois ce Plan pour servir de Base à une Négociation pour une Paix.

IL est vrai que Mr. le Comte DE SINTZHEIM a ajouté à cette Déclaration plusieurs Circonstances, qui prouvent que cette Pièce n'a point l'Authenticité d'un Acte solennel, ni d'un Traité, ni même de Convention ou Préliminaires, ne se trouvant munie, ni de Titre, ni de Signature; & que ce n'étoit qu'un premier Canevas, pour entrer en Négociation, accordé aux Instances des Ministres de la Grande-Bretagne.

Tout le Monde en avoit à peu près jugé de même.

INTRODUCTION.

CEPENDANT, ces mêmes Eclaircissmens ont achevé de constater le Fond de la Chose, malgré toutes les Demarches contraires, faites par les Ministres de France, qui, moins scrupuleux à donner le Faux pour le Vrai, ont murmuré & grondé tout bas contre la Véracité des Ministres de Bavière.

PEUT-ON néanmoins douter, que ce même Projet n'ait été premièrement projeté & fabriqué à leur Cour? Quel est l'Homme sensé, qui croira jamais, que la Cour de Francfort se soit avisé de produire un Plan de cette Importance, dans l'Etat de Sujétion, de Dépendance, & d'Esclavage, où elle se trouve à l'égard de la France, sans l'Aveu & la Permission bien expresse de cette jalouse & imperieuse Couronne, aux Ordres de laquelle elle est si parfaitement soumise aujourd'hui, que les François même osent s'en vanter; sur-tout s'agissant de remettre ce Projet à la Puissance de l'Europe, qui lui est la plus suspecte?

CEPENDANT, quoique ce soit indubitablement le dernier Ouvrage, &, pour ainsi dire, le Testament Pacifique du feu Cardinal Ministre; aussi-tôt que l'on s'est aperçu, que des Prétentions si énormes révoltoient tout le Monde, & monroient trop à découvert les fausses Grimaces de Paix, dont on tâchoit d'insatuer tous les Esprits bornés & crédules, l'on n'a plus balancé, de la part de cette Couronne artificieuse, d'employer tous les Moïens les plus propres à le rendre suspect, sans y épargner même le Nom auguste de son Souverain. Mais, au travers de tous ces Nuages, le Fait & la Vérité se montrent aujourd'hui à découvert.

PLAN



PLAN

PROJETTÉ DE

PAIX À FAIRE.

LA Paix sera rétablie entre la Maison de Bavière & la Cour de Vienne, sous les Conditions suivantes, à savoir:
I. L'Empereur reconnoîtra la Grande-Duchesse de Toscane en Reine de Hongrie & de Bohème, &c. (a): cédera les Droits en sa faveur (b), dans la Forme dont ils conviendront entr'eux: & à Condition que,

II. Elle cède à l'Empereur, & à sa Maison, à perpétuité, pour être incorporé au Roïaume de Bavière, *du côté de la Bohème*, le District d'Egra, & les

(a) *L'Empereur reconnoîtra la Grande-Duchesse, &c.*] Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohème n'a pas besoin de Reconnoissance. Elle possède ses Etats par tous les Droits en vertu desquels on peut posséder des Etats: 1°. Par le Droit Héritaire, consacré par la Garantie de presque toute l'Europe: 2°. Par l'Amour de ses Peuples, qui l'éliroient pour leur Reine, si elle ne l'étoit pas déjà. On pourroit hardiment ajouter, par les Suffrages de toutes les Nations de l'Europe, à l'ex-

ception de celles que l'Intérêt seul a fait entrer dans le noir Projet de dépouiller cette Princesse. 3°. Par la Force de ses Armes victorieuses.

(b) *Cédera les Droits en sa faveur, &c.*] Les Réfutations solides, publiées par la Cour de Vienne, montrent assez ce que sont ces Droits, que l'Electeur de Bavière offre de céder. Elles font voir leur Futilité, & que l'on n'offre ici de céder qu'une Chose que l'on n'a point.



& les deux Cercles de Pilsen & de Brachin (c); *du côté du Tirol*, la petite Partie jusqu'à l'Inn, avec la Forteresse de Kuffstein (d); *du côté de la Suabe*, tout ce que la Maison d'Autriche éteinte (e) y possédoit, avec tous les Pais nommez *antérieurs d'Autriche* (f), les Villes Forestières y comprises jusqu'au Rhin.

Les Pais de Neubourg & de Sultzbach seront pareillement incorporez à la Bavière (g): & la Grande-Duchesse s'obligera de donner

(c) *Le District d'Egra, & les deux Cercles de Pilsen & de Brachin.*] Ces deux Cercles, celui de Pilsen & celui de Brachin, forment les Frontières de la Bohême du côté du Haut-Palatinat & de la Bavière, outre qu'ils en composent une partie très-considérable. Ils servent, par leur Chaine de Montagnes, & leurs Défilez, de Barrière pour la Défense du Pais. Ils renferment la Forteresse d'Egra, Pilsen, *Fraunberg, Pisek, Boudweis, Theyn*, & une grande Partie de la Rivière de Moldaw. La Guerre présente a assez démontré l'Importance desdits Endroits & Districts.

(d) *Du côté du Tirol, &c.*] Cette Partie du Tirol est d'autant plus intéressante, qu'elle ouvre le Passage pour pénétrer dans le Cœur de ce Pais, la Forteresse de Kuffstein en étant la Clef.

(e) *La Maison d'Autriche éteinte.*] Cette Extinction à l'égard des Males ne dit autre chose, si ce n'est que la Ligne Féminine, qui lui est substituée, & dont Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême est la Représentante, entre dans tous les Droits qui lui sont acquis par les Privilèges des Empereurs de différentes Familles, successivement accordcz à la Maison d'Autriche, avec le consentement de l'Empire; acquis par les Investitures conférées aux Sérénissimes Archi-Ducs dans les Diètes de l'Empire; & enfin, par la Pragmatique Sanction, reconnuë par ce même Empire pour une de ses Loix fondamentales; & par lui, & par la plupart des Puissances de l'Europe, comme un Moien absolument nécessaire au Maintien de l'Equilibre, & à leur Sûreté commune. De-

forte que l'Affectation du défunt Cardinal de Fleury, & autres Ministres de France, de parler toujours de la Maison d'Autriche, comme d'une Maison éteinte, & qui ne subsiste plus, n'est qu'une fautive Subtilité, pour donner le Change, & ne sauroit porter aucun Préjudice aux Droits de Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême.

(f) *Les Pais nommez antérieurs d'Autriche.*] Pour voir les Pais immenses qui sont compris sous ce peu de Mots, l'on renvoie le Lecteur à la Fin de cet Ecrit, où l'on a ramassé, sous un Titre à part, le Détail de tout ce qui compose les Pais antérieurs d'Autriche, pour ne pas embarasser le Texte d'une trop longue Note.

(g) *Les Pais de Neubourg & de Sultzbach, &c.*] CETTE Maniere de disposer librement du Bien d'autrui fait assez connoître la Source d'où sort le *Profer*, & l'Esprit de Despotisme, que la France voudroit impunément exercer dans toute l'Europe, & qui, dans ce Cas-ci, visé directement à diviser les Pais-Bas, pour que Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême ne puisse les avoir en entier. Car, il est clair, que c'est dans les Pais-Bas, que devoit se prendre cet Equivalent à donner à la Maison Palatine. Il est évident, que les deux Propositions précédentes tendent également à rompre les Traités, qui subsistent entre Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême, & les Puiffances Maritimes, qui défendent tout Partage des Pais-Bas, & tout Démembrement & Aliénation.

(h) D^{ns}

ner un Equivalent proportionné, & même de plus de Valeur, à la Maison Palatine aux Pais-Bas.

Du côté de l'Autriche, les anciennes Limites resteront : mais, le Château de Passau, aussi bien que la Ville, seront gardez par les Troupes Impériales Bavauroises (h).

NB. Au cas qu'on ne voulût rien céder de la Succession d'Autriche, on ne peut non plus prétendre de Renonciation, qui, sans cela, seroit nulle par rapport à la Cession énorme, qui ne pourroit jamais porter Préjudice à la Maison de Bavière (i). Et, en ce Cas, on commenceroit le Traité à faire par l'Article troisieme, sans faire mention des deux précédens : & ne parlant point de Cession, on ne parleroient non plus de Renonciation.

III. La Bavière sera érigée en Roïaume, & on l'arrondira de façon, que l'Empereur y trouve une Augmentation de Revenus de six Millions de Florins d'Allemagne par An (k). L'Empire, & les

Puis-

(h) *Du côté de l'Autriche, &c.*] COMME Passau est la Clef pour entrer & pénétrer en Autriche & dans les Pais Hérititaires de la Reine, ce n'est pas sans raison, qu'on veut y avoir une Garnison Bavauroise.

IL paroît, par tous ces Démembrements, qu'on veut couper les Etats de la Reine, & les séparer des Puissances Maritimes, de manière qu'Elle ne conserve aucune Liaison avec ces Puissances; & cela, afin de pouvoir effectuer, à la première Occasion, le Projet déjà formé, & qui n'a que trop éclaté, de la dépouiller entièrement. Une Reine de Hongrie, avec un Reste de la Bohême, l'Autriche ouverte par la Garnison Bavauroise de Passau, le Tirol privé de sa Frontière par le Démembrement qu'on en veut faire, & quelque Coin de Terre qu'on fait espérer qu'Elle pourra posséder en Italie, aura moins de Liaison avec les Puissances Maritimes, que le Roïaume de Pologne, & sera à peu près d'autant d'Importance dans les Affaires générales de l'Europe: & des-lors, le Plan, que la France a fait, est aussi-bien rempli, que si elle avoit fait en Allemagne deux Campagnes aussi heureuses qu'elles lui ont été funestes.

(i) *On ne peut non plus prétendre de Renonciation, &c.*] Nous savons ce que va-

lent les Renonciations, & les Garanties, chés certains Princes; & on a la Naïveté de l'exprimer fort naturellement, en mettant, que la Renonciation seroit nulle par rapport à la Cession énorme, qui ne pourroit jamais porter Préjudice à la Maison de Bavière. Cela ne peut signifier que ceci: C'est que la Maison de Bavière, étant lésée de plus de Moitié dans le Marché, elle seroit toujours en Droit de le regarder comme nul; d'où il suit, que le Traité ne pourroit obliger la Maison de Bavière, que dans le Cas qu'on lui cédât plus de la Moitié de la Succession de feu S. M. Impériale.

(k) *La Bavière sera érigée en Roïaume, & on l'arrondira de façon que l'Empereur, &c.*] PEUT-ON rien voir de plus horrible, qu'un tel Arrondissement? Y.a-t-il quelque Cour capable d'imaginer, & de vouloir mettre en Exécution, un Systême bâti sur un tel Fondement d'Usurpation & d'Injustice; excepté une Puissance, qui n'est plus retenue par aucun des Liens de la Société, & qui fait Profession d'agir en toute Occasion suivant sa Maxime odieuse de *Convenance*; ou bien une autre Puissance, qui est entièrement dépendante de celle-là? Quoi! Il faudra donc dépouiller de leurs Biens de Famille, de leurs anciens Etats, de



Puissances Médiatrices, seront requises de former ces Arrondissemens (1). Mais, comme ce n'est pas l'Affaire d'un Jour, l'Empereur, & sa Maison, auront en attendant les Pais-Bas pour Hypothèque (m), qu'il rendra aussi-tôt que l'Arrondissement projeté sera

de leur Patrimoine, vingt Maisons Souveraines, qui ont le Malheur de se trouver dans le Voisinage de la Bavière! Et qui fait encore, si, pour former les six Millions d'Allemagne de Revenu qu'on demande, il n'en faudra pas d'avantage? D'ailleurs, qui est-ce qui dédommagera tous ces Princes & Etats? Sera-ce la Reine? C'est-à-dire, que, dans la Supposition qu'Elle ne doit rien céder, Elle sera obligée de céder de ses Etats, pour la Valeur d'à peu près huit Millions de Hollande de Revenu. Et, enfin, quel Dédommagement donnera-t-on aux Villes Impériales d'Augsbourg & de Nuremberg, & autres, pour la Perte de leur Liberté?

Il est donc évident, que tout cela tend à renverser & bouleverser entièrement les Cercles de Bavière, de Franconie, & de Souabe; & à fouler aux Pieds les Constitutions & les Loix fondamentales de l'Empire, en opprimant la Liberté Germanique.

(1) *L'Empire, & les Puissances Médiatrices, seront requises de former ces Arrondissemens.*] COMMENT peut-on se flatter, que l'Empire donnera les Mains à l'Exécution d'un *Projet* comme celui-ci? Est-ce que ceux, qui devoient s'y prêter, ne sentiront pas le Danger évident, auquel ils s'exposeroient, de subir le même Sort à la première Occasion? C'est par l'Observation des Constitutions & des Loix de l'Empire, que ce Corps respectable s'est soutenu jusqu'à présent contre les Dangers internes, & qu'il s'est opposé avec succès aux Ennemis du Dehors. Mais, ce Nœud, qui lie cet auguste Corps si étroitement, étant une fois rompu, son Renversement, & sa Ruine totale, n'en pourroient être qu'une Suite naturelle & nécessaire: & c'est-là ce qui paroît être le But principal de l'Auteur du *Projet*, & dont il ne

manquera pas de tirer tous les Avantages aux Dépens de la Liberté Germanique.

(m) *L'Empereur, & sa Maison, auront en attendant les Pais-Bas pour Hypothèque.*] L'ON trouve ici la Quintessence de la Politique Française: une Tentative adroite, une Proposition jetée en avant avec beaucoup d'Art, pour fonder le Terrain, & voir de quelle Manière & de quel Oeil elle seroit envisagée par les Puissances Maritimes, dans le Desein caché, de la part de cette Cour, de les préparer & de les accoutumer insensiblement à souffrir qu'elle dispose des Pais-Bas, d'une façon qui la puisse un jour conduire à ses Vûes. Mais, à présent, qu'elle commence à s'appercevoir, que cet Arrangement à l'égard des Pais-Bas déplaist & choque inégalement la République des Provinces-Unies, & la jettait dans des Diffiances à lui faire prendre des Mesures pour traverser ce Desein, on l'a aussitôt céder à l'Orage, & tâcher d'adoucir la Chose, en procurant au Comte de Sintzheim des Ordres de n'en parler à la Haye, que comme d'une Instruction particulière de Mr. le Baron de Haslang, remisé au Ministre Anglois, pour servir de Base à une Négociation pour une paix, en cas que cela convint à l'Angleterre, qui, aiant à cet égard les mêmes Intérêts que la République, mettoit cette dernière Puissance à couvert de tout Risque.

CEPENDANT, il n'y a pas lieu de douter, que tout ce beau *Plan*, & en particulier ce dernier Article, où l'on dispose des Pais-Bas, ne fût resté dans son entier, & soutenu avec vigueur, sans la Résolution généreuse des Etats de la Province de Hollande du 2. Février, à laquelle assurément l'on ne s'attendoit pas à Versailles, quand on y a formé le *Plan* en question. C'est cette Résolution, qui a essentielle-

fera fait , & qu'il en sera en Possession. Si les Pais-Bas ne ferroient

tiellement dérangé toute l'Oeconomie de ce magnifique *Projet*, formé dans la Supposition certaine d'une totale Inaction de la part de la République des Provinces-Unies. Et, de la même Maniere que l'on a d'abord tâché, ensuite de cet Acte de Vigueur, de décréditer ce premier *Plan*, l'on verroit bientôt remettre sur le Tapis des Propositions encore plus exorbitantes, si les autres Provinces donnoient lieu de croire, par leur Conduite tardive, qu'elles ne seconderont point les bonnes Intentions de celle de Hollande : comme, au contraire, l'on verra dans peu d'autres *Plans de Paix*, beaucoup plus modestes, si elles se montrent dans des Dispositions convenables pour soutenir vigoureusement la Balance de l'Europe, en prenant le Parti de la Justice & de la Bonne-Foi.

IL y a d'ailleurs un autre Artifice caché, & un Piège bien adroitement tendu, dans la Proposition de cette Hypothèque en faveur de la Maison de Bavière. La France fait bien, que si elle y avoit paru pour quelque chose, ou que l'on eut fait Mention d'elle pour les posséder directement ou indirectement, l'on en jetteroit les hauts Cris en Hollande. Elle fait, que tous les Traités, & celui d'Utrecht en particulier, s'y opposent; & que celui de la Barrière n'a d'autre Objet que de l'empêcher. C'est aussi pour toutes ces Raisons, qu'elle veut habilement les faire passer, sous le spécieux Titre de Gage & d'Hypothèque, entre les Mains de la Maison de Bavière, tandis que l'on travaillera à cet admirable & fameux *Arrondissement*, pour pouvoir d'autant plus facilement les faire retomber de celles-là dans les siennes.

PERSONNE n'ignore les Dédommagemens immenses, que la France se croira en Droit de prétendre de la maison de Bavière. Trois grandes Armées perdues & presque détruites, des Sommes immenses consumées

pour faire la Gerre dans un Pais étranger, des Subsidies & des Dons prodigieux répandus publiquement & en secret, & le Roiaume de France ruiné & épuisé à son Occasion, feront autant d'Articles, qui lui feront portez en Compte par cette Couronne, lorsqu'elle trouvera le Tems propre & favorable à en demander Satisfaction, & à se faire remettre les Pais-Bas en Equivalent d'une Partie de ces grandes Debtes : & encore croira-t-on lui faire Grace. On doit admirer, en passant, la prévoiante Politique de la France, qui travaille à enrichir son Débiteur, pour en être payée.

C'EST en vain, qu'elle déclareroit aujourd'hui, qu'elle n'a point de Vûes sur les Pais-Bas, qu'elle ne veut rien pour elle, qu'elle ne prétend aucun Agrandissement par la Paix qu'il est à présent question de faire. Après ce qui est arrivé en 1735. où, malgré toutes les Déclarations solennelles d'un parfait Desintéressement, cent fois faites & répétées dans toutes les Cours par ses Ambassadeurs, elle a déjà sçu se procurer pour son *Arrondissement*, sans aucun Titre légitime, les Duchés de Lorraine & de Bar, foulant aux Pieds, sans Scrupule, ce même Honneur pour lequel uniquement l'on protestoit auparavant avoir pris les Armes : peut-on le moins du monde se fier & compter sur de pareilles Déclarations, sans vouloir s'abuser de Propos délibéré? Et doit-on les considérer autrement que comme des Impositions Politiques?

Y-A-T-IL quelqu'un un peu consommé dans les Affaires d'Etat, qui puisse douter, que quoique la France aie fait, en toute sorte d'Occasions, toutes les Démarches les plus propres pour tranquiliser les Inquiétudes de la République des Provinces-Unies, dans la crainte où elle est que les Pais-Bas ne soient un jour envahis par cette Couronne : y-a-t-il, dis-je, quel-



roient pas suffisans pour compléter en attendant les six Millions, on y suppléera par une Somme annuelle d'Argent comptant, qui sera employée à l'Entretien d'un Corps de Troupes proportionné.

IV. L'Empereur promet ses Bons-Offices, pour accommoder à l'amiable les Différens survenus entre l'Espagne & l'Angleterre. (n).

V. II

qu'un un peu versé en Politique, qui puisse douter, que ce ne fusté pourtant-là son Dessein & son But principal, s'il lui avoit réüssi de renverser les Restes de la Maison d'Autriche, & de ruiner l'Allemagne, en mettant, comme elle a fait, les Allemans contre les Allemans, pour les faire travailler mutuellement à leur propre Destruction? Cependant, sa Politique exigeoit qu'elle cachât, (sur-tout aux Puissances Maritimes,) de telles Vûes d'Arrondissement, & en particulier à la République des Provinces-Unies, qu'il falloit tenir dans l'Inaction, en l'empêchant de remplir les Engagemens des Traités. Elle a eu l'Adresse d'employer divers Moïens pour parvenir à son But. Elle a fait environner leurs Provinces extérieures d'une grande Armée, qui menaçoit en même tems l'Electorat de Hanovre. Elle a mis en œuvre toutes les Promesses & les Carresses les plus séduisantes & les plus artificieuses, à dessein de persuader, que l'on ne vouloit que le Bien, l'Avantage, & la Prospérité, de la République; & pour donner à entendre, que toutes ces Choses étoient inséparables de la Paix & du Repos dont ils jouissoient, & qu'elle promettoit de leur assurer éternellement, soit par des Traités de Neutralité, s'ils en vouloient avec elle, soit que la République se bornât à être Spectatrice tranquille. Spectatrice! mais de quoi? Du Renversement général du Reste de l'Europe; d'Evenemens qui devoient nécessairement dans la suite entraîner sa propre Perte.

HEUREUSEMENT cette République a eu dans son Sein des Hommes d'Etat clair-voians, remplis d'Honneur, de Générosité,

& de tous les Sentimens qui conviennent à de véritables Républicains, qui veulent soutenir la Gloire & le Nom de l'Etat, en ne souffrant pas que l'Europe subisse le Joug que l'on veut lui imposer, ni que l'on étouffe tous les Principes de la Justice & de l'Equité, & que l'on rompe impunément tous les Nœuds de la Société, en laissant à la plus ambitieuse de toutes les Puissances le Despotisme odieux qu'elle prétend s'arroger de disposer à son Gré des Biens, des Héritages, des Principautés, en un mot, des plus grands Roïaumes de l'Europe. Ils ont sçu voir à tems, que cette Puissance, qui pense à faire un Arrondissement pour la Bavière, n'oublieroit pas le SIEN, & que leurs propres Provinces avec leurs Païs, se trouvant malheureusement comprises & renfermées dans le Cercle marqué dans ses Projets ambitieux, & dont elle cherche par toute sorte de Voies de remplir le Vuide, il leur convenoit de prendre avec fermeté les Résolutions que les Traités, la Bonne-Foi, leur Salut particulier, & celui de l'Europe, leur demandoit & exigeoit d'eux, pour battre en Ruine tous ces Projets injustes & horribles, les faire desavouer; les détruire, & empêcher que l'on n'osât plus en proposer que de conformes à la Justice & à l'Equité. Ces braves Républicains en ont ouvert la Route. C'est aux autres, qui auront d'aussi nobles Sentimens qu'eux, à les y suivre.

(n) L'Empereur promet ses Bons-Offices, &c.] L'INTENTION de ce Prince, ou, pour mieux dire, de la France qui le fait parler, n'est donc pas de faire une Paix générale, qui comprenne toutes les Puissances.

V. Il en promet autant entre l'Espagne & la Cour de Vienne : la Paix pouvant se faire, moiennant quelque Cession en Italie, dont on pourroit convenir ; &, en attendant, s'y accorder sur un Armistice, pour avoir le Temps de traiter.

VI. L'Empire & les Puissances Médiatrices, garantiront cette Paix (o).

VII. Aussi-

fances qui sont en Guerre ; mais seulement, suivant sa Méthode accoutumée, une Paix particulière pour ce qui concerne la Bavière : & cela, sans doute, dans le Dessein d'avoir ensuite les Affaires de l'Amérique, & de l'Italie, à son entière Disposition & Discretion, pour en disposer à son Gré, & comme il conviendra le plus aux ambitieux & vastes Projets de l'autre Branche de la Maison de Bourbon.

CETTE Intention se montre dans ce *Plan* d'une façon si claire, que l'on y propose tout ouvertement, à l'égard de l'Italie, d'y établir un Armistice, afin d'avoir le Temps de traiter. Il est étrange, & tout-à-fait surprenant, que l'on ose se découvrir jusqu'à ce Point !

Il faut avouer, que si les Alliés de la Reine ne peuvent obtenir Raison de leurs Prétentions, que par un Effet des Bons-Offices de la Cour de Francfort, ou de la Courtoisie de la France, ils sont véritablement bien à plaindre.

(o) *L'Empire, & les Puissances Médiatrices, garantiront cette Paix.*] BELLE Proposition, que celle d'une Garantie, lorsqu'elle vient d'une Puissance, qui, comme la France, a foulé aux Pieds, & violé avec la plus noire Perfidie, la Garantie la plus sacrée & la plus solennelle qui fut jamais ; qui, non-seulement est allé directement contre la Garantie qu'elle avoit promise à Prix reçu à S. M. I. Charles VI. de glorieuse Mémoire, mais aussi qui n'a eu aucun Egard, aucune Considération, pour la même Garantie accordée par l'Em-

pire & par les Puissances Maritimes, qui sont certainement les *Puissances Médiatrices* qui devroient, selon le *Plan* proposé, garantir la Paix à la Françoisé que l'on voudroit faire faire !

DE quel Front ose-t-on proposer à l'Empire, & aux Puissances Maritimes, de garantir cette Paix, lors qu'encore les Armes à la Main, & au milieu de toutes les Horreurs de la Guerre que les François ont portée en Allemagne, on fait voir à tout l'Univers, & à l'Empire & aux Puissances Maritimes en particulier, que l'on se joue de leurs Garanties, qu'on les méprise, & que la Politique Françoisé n'a d'autre Loi, que celle de l'Ambition, & de la Convenance ?

ON en appelle aux Puissances Maritimes. Elles ont eu Occasion, depuis deux Ans, d'éprouver avec quelle Audace la France se joue des Garanties. Comment a-t-on traité, & traite-t-on encore, tout ce que le Roi de la Grande-Bretagne fait pour maintenir celle de la Pragmatique Sanction qu'il a promise ? La Justice, la Fidélité, & la Générosité, de ce Monarque & de la Nation Angloise, n'est-elle pas représentée sous les plus noires Couleurs ? On n'a point Honte de parler de l'Angleterre, comme cherchant la Guerre & le Bouleversement de l'Europe. Et pourquoi ? Parce qu'elle défend un Allié attaqué injustement & perfidement ; parce qu'elle tient sa Promesse de Garantie, & qu'elle n'épargne rien pour cela. Et qui est-ce, qui lui fait ces Reproches ? C'est une Puissance, qui, contre la Foi solennelle des Traités, contre sa propre

VII. Aussi-tôt que , de cette Façon, le Calme sera remis en Allemagne, l'Empereur joindra ses Troupes avec celles de l'Empire, pour

Garantie, & celle de presque toute l'Europe, a allumé une cruelle Guerre, qu'elle voudroit voir finir par la Ruine de la Reine de Hongrie, par l'Oppression de la Liberté Germanique, & par la Destruction de l'Equilibre de l'Europe? Et c'est-là certainement le But de ce beau *Plan de Paix*, qu'elle a fait proposer par l'Electeur de Baviere.

IGNORE-T-ON les Menées, qui ont été employées, pour empêcher la République des Provinces-Unies des Pais-Bas de remplir ses Engagemens, & d'accorder la Garantie qu'elle a promise? N'a-t-on pas vu l'Ambassadeur de France, dans un *Mémoire* présenté à LL. HH. PP. le 11. Décembre 1742, insulter & tâcher de rendre ridicules les justes Demandes de Secours que le Ministre de S. M. la Reine de Hongrie & de Bohême leur avoit faites, en vertu du Traité de Garantie qui subsiste entre la Maison d'Autriche & la République? Si la France trouve mauvais, que la Reine de Hongrie & de Bohême demande à la République des Provinces-Unies l'Effet de la Garantie qu'elle a promise, qui nous assurera que cette Couronne trouvera bon, que la République effectue celle qu'on lui demande aujourd'hui dans le *Plan* proposé? Et de quel Oeil veut-on que Sa Majesté la Reine envisage cette Garantie? Si la Paix proposée avoit lieu, cette Garantie seroit, il est vrai, la seule Ressource qui lui resteroit pour n'être pas engloutie quand la France le voudra entreprendre. C'est ce qu'il importe beaucoup de faire remarquer. Suivant ce beau *Plan de Paix*, *Passavo* seroit remis à l'Electeur de Baviere, & ouvriroit l'Entrée de l'Autriche; & par ce Moien, il seroit facile de s'en rendre Maître. L'on en seroit autant du Tirol, par le Moien de la Forteresse de *Kuffein*.

LES Pais *Antérieurs d'Autriche* ont servi de Barrière à l'Allemagne contre les François, étant entre les Mains de la Maison d'Autriche; mais, en changeant de Mains, elle deviendroit une Porte aux François pour entrer en Allemagne. En un mot, l'on veut obliger la Reine de Hongrie & de Bohême à céder une grande Partie de ses Etats, & diminuer par-là si considérablement ses Forces, que dans l'Occasion Elle ne puisse pas faire la Résistance qu'Elle fait à présent; sur-tout, toutes les Clefs de son Pais étant remises entre les Mains de ses Ennemis, dans la Supposition de ce beau Traité.

QUELLE Ressource auroit-elle donc, pour éviter sa Ruine 1. La Bonne-Foi de la France. L'on sait ce qu'elle vaut. 2. La Garantie des Puissances Médiatrices, de l'Empire réduit en partie sous la Dependance Française, & des Puissances Maritimes, séparées désormais de la Reine de Hongrie & de Bohême par les Etats de ses Ennemis. La Reine avoit, à la Mort de son auguste Pere, cette même Garantie que l'on propose: mais, que seroit-Elle à présent, si, aussi foible qu'Elle le seroit par le *Plan* proposé, Elle n'avoit pas eu assez de force pour résister aux premiers Efforts de ses Ennemis, & même pour les soutenir pendant long-tems? La France fait voir ici, qu'elle sçait profiter de l'Expérience. Elle n'a pu cette fois venir à son But, simplement en prevenant l'Effet des Garanties. Elle a trouvé S. M. la Reine de Hongrie & de Bohême plus courageuse & plus forte qu'elle ne comptoit: elle veut la priver de ses forces, afin de n'avoir plus besoin, pour achever d'opprimer la Maison d'Autriche, que de se jouer des nouvelles Garanties. De plus: par quelles Raïsons déterminera-t-on l'Empire & les Puissan-

ces

pour y considérer la Tranquillité ; consultera avec les Electeurs, Princes, & Etats, sur les Moïens à prendre, pour que le Bien de la Patrie s'accroisse, que tous les Maux en soient détournés, pour que l'Empire Romain devienne toujours plus respectable à tous les Voisins, que son Amitié en soit recherchée, & son Courroux à craindre. Enfin, il espère, avec le Concours des Etats & de toute sa brave Nation Allemande, de remettre la Gloire de l'Empire Romain, dont il a l'Honneur d'être le Chef, au plus haut Point (p), ainsi qu'il

ces Maritimes à garantir cette Paix ? Ce sera apparemment pour leur propre Sécurité, pour la Conservation de l'Equilibre de l'Europe, pour empêcher la France de troubler la Paix de l'Europe, & de s'agrandir aux Dépens de ses Voisins. Mais, toutes ces Raisons ne signifient plus rien, si l'on suppose le beau *Plan de Paix* proposé, mis en Exécution. Ce *Plan*, en affaiblissant si considérablement la Maison d'Autriche, & en rendant son Union avec les Puissances Maritimes de nul Efficace, par la Distance que l'on met entr'eux, renversé absolument la seule Digue capable d'arrêter le Débordement de l'Ambition & de la Perfidie de la France. Il ne resteroit plus à la Maison d'Autriche, & à d'autres Voisins de la France, dans le Cas de ce *Plan de Paix*, qu'à se préparer à recevoir le Coup de Grace, que la France pourra leur donner quand elle voudra. Toutes les Raisons, qu'on pourroit donc donner à l'Empire, & aux Puissances Maritimes, de garantir la nouvelle Paix, sont aussi foibles & ridicules, qu'elles sont fortes & pressantes pour les porter à tenir la Garantie de la Pragmatique Sanction qu'ils ont promise & jurée. C'est le Temps à présent, ou jamais.

(p) De remettre la Gloire de l'Empire Romain au plus haut Point.]
 QUAND on voudra faire arriver l'Empire au plus haut Degré de Gloire, ce ne sera pas assurément par la Route que la Bavière & son Allié ont prise ; & en commençant par vouloir écraser une des

sons, qui, jusques à présent, a été le plus grand Soutien des Loix, des Constitutions, & de tous les Avantages, de l'Empire, & son plus ferme Boulevard, tant du Côté de l'Orient, que du Côté de l'Occident, contre les Turcs & contre les François. Ce n'est pas, en attirant dans le Cœur de l'Allemagne les Armées de la France, considérée, depuis plusieurs Siècles, comme l'Ennemie naturelle de la Nation Allemande, & de la Liberté du Corps Germanique, à laquelle elle a tâché de faire Breche, & dont elle a déjà trouvé Moïen d'arracher plusieurs Lambaux. Ce ne fera pas, enfin, par l'Exécution de *Projet*, qui tendent ouvertement à sapper les Fondemens de ce même Empire, à rompre ses Constitutions, & à en détruire les Loix fondamentales : *Projets*, qui vont à dépouiller les Princes, les Souverains, les Villes, & les Etats libres, de leur précieuse Liberté, & de leurs antiques Possessions ; à bouleverser plusieurs des Cercles de l'Empire ; & à changer totalement son premier Plan, & son ancien Système.

LA véritable Route se trouvera du Côté tout opposé. L'on y entrera véritablement, quand tous les bons Patriotes Allemands, tous ceux qui s'intéressent cordialement au Bonheur & à la Gloire de l'Empire, sans en excepter la Maison de Bavière elle-même lorsqu'elle connoitra ses vrais Avantages, & enfin toutes les Puissances qui veulent maintenir l'Equilibre & la Liberté de l'Europe, voudront s'entendre, & agir de concert, pour chasser

qu'il le désire, & qu'il n'a jamais eu d'autre Intention de sa Vie.

l'Ennemi commun de toute l'Allemagne; & que, tous ensemble, ils uniront leurs Efforts, & feront les Dispositions nécessaires, pour attaquer de toute part. C'est alors, que l'on verra bien-tôt paroître d'autres *Plans*, d'autres *Projets*, plus con-

formes que celui-ci à la Justice & à l'Équité, & sur lesquels on pourra véritablement négocier une *Paix* solide, & telle qu'il la faut pour assurer à l'avenir le Repos & la Tranquillité de l'Empire & de l'Europe.

DENOMBREMENT DES PAYS

N O M M E Z

ANTÉRIEURS D'AUTRICHE.

LES Pais nommez *antérieurs d'Autriche*, ou les Possessions de la Maison d'Autriche sur les Frontières de l'Empire du côté du Rhin, & en Suabe, sont celles qui suivent. Le *Brisgavv*, situé entre le Rhin & la Forêt-noire, à l'exception de ce qui y appartient à la Maison de Baden: la Forteresse de *Freybourg*, Capitale dudit Pais: la *Forêt-noire*, depuis *Waldshudt*, jusque dans la Vallée de *Kintzingen*, avec la Forteresse de *Villingen* & Dépendances.

LES quatre villes Forêtiers, *Rheinfelden*, *Seggingen*, *Lauffenbourg*, & *Waldshudt*, avec les Seigneuries considérables de *Rheinfelden*, *Melibach*; *Frickthall*, *Lauffenbourg*, & *Hauenstein*: le Landgraviat de *Nellenbourg* près du Lac de *Constance*, où il y a un *Landt-Gericht*, ou *Judicium Provinciale*: les Villes des *Constance* & *Zeel*: la Préfecture en Souabe, nommé *Die Landt-Vogtey in Schwaben*. La Maison d'Autriche y possède le *Landt-Gericht*, ou *Judicium Provinciale*, dont la Jurisdiction est immense, & s'étend au-delà du Danube, jusqu'au Duché de *Wurtemberg*, à la Rivière de *Lech*, & le long de cette Rivière à *Reutti* vers le Ti-

rol, de-là par *Thonheim* jusqu'aux Frontières des Lignes Grises, à *Constance*, *Sro-kach*, & en outre, tant que la Souabe s'étend de ce Côté-là.

LE Haut & le Bas Comté de *Hobenberg*, situé sur la Rivière de *Neker*: les Villes d'*Ebingen*, *Riedlingen*, *Mengen*, vulgairement dites *les Villes du Danube*, avec leurs Appartenances: les trois Comtez considérables de *Montfort*, *Bregenze*, & *Feldkirch*, situés à l'Extrémité du Lac de *Constance*, & au Pied du Mont nommé *Adlerberg*.

LE Margraviat de *Bourgavv*, au Bord du Danube, entre la Rivière de *Lech*, & la Rivière de *Piller*. Outre cela, il y a plusieurs Districts, Landgraviats, Comtez, & autres Seigneuries possédées par des Princes & Comtes de l'Empire, & par d'autres, qui relevent en Fiefs de la Maison d'Autriche, reconnoissant cette Maison Archiducal pour leur Seigneur direct, comme sont les Pais d'*Ortenavv*, le Landgraviat de *Sriellingen*, le Comté de *Geroldsegg*, & plusieurs autres Comtez, Seigneuries, & Terres: en sorte que les Pais *antérieurs d'Autriche*, pris ensemble

PLAN PROJETTE' DE PAIX A FAIRE.

15

ble, pourroient bien composer le Tiers, ou presque la Moitié, du Cercle de Souabe.

IL est encore à remarquer, par rapport à leur Situation, que la Forteresse de *Freybourg*, avec les *Villes Forestieres*, & la *Forêt-noire*, forment une Barrière vers la

France, & couvrent une très grande Partie de la Souabe, outre que les *Villes Forestieres*, & de *Constance*, donnent la Communication avec la Suisse, comme aussi les Comtez de *Montfort*, *Bregence*, & *Feldkirch*, qui sont en même tems limitrophes avec les *Grifons* & le *Tirol*.



1
2
3
4
5

ULB Halle 3
007 769 466


1018

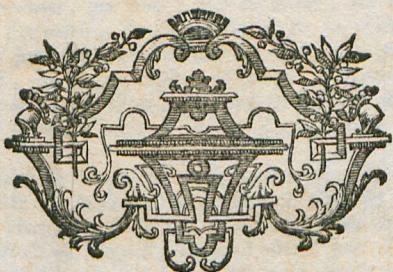




Vd
2278a

LAN

ROJETTÉ DE
IX À FAIRE,
AVEC DES
EMARQUES.



BIBLIOTHECA
PONICKAVIANA

M. DCC. XLIII.

Inches
Centimetres

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 8

Farbkarte #13

B.I.G.

Black	Black
3/Color	3/Color
White	White
Magenta	Magenta
Red	Red
Yellow	Yellow
Green	Green
Cyan	Cyan
Blue	Blue

